



## PERdiem 58 Nettoyant à usage général avec peroxyde d'hydrogène

Numéro de révision: 3

Date de révision: 2015-11-16

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit** PERdiem 58 Nettoyant à usage général avec peroxyde d'hydrogène  
**Code du produit:** 94998832, 94998841, 94998859, 95019481, 95613252, 95614052, 95982816, 100877911, 100877912  
**FDS #:** MS0800188  
**Utilisation recommandée:**

- Produit de nettoyage
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

**Utilisations déconseillées:** Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**  
 Siège social aux États-Unis  
 Sealed Air  
 8215 Forest Point Blvd.  
 Charlotte, NC 28273-5509  
 Phone: 1-888-352-2249  
 Adresse Internet pour les fiches de données de sécurité: <https://sds.sealedair.com>

Siège social au Canada  
 Diversey - Canada, Inc.  
 2401 Bristol Circle  
 Oakville, Ontario L6H 6P1  
 Phone: 1-800-668-7171

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l);

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du produit non dilué

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A



**Mention d'avertissement:**

**Avertissement.**

#### Déclarations sur la sécurité

##### **CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES.**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES AMMONIAQUE, JAVELLISANTS, OU AUTRES PRODUITS CHLORÉS. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - non applicable  
**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

#### **Classification du produit dilué @ 1:64**

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

#### **Déclarations sur la sécurité**

Pas nécessaire.

### **3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

#### **Ingrédients classifiés**

<b>Composant(s)</b>	<b>CAS #</b>	<b>% en poids</b>
Alcools éthoxylés	68439-46-3	10 - 20%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	3% - < 5%
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	3% - < 5%
Acide sulfonique de benzène alkylique linéaire	68584-22-5	> 0.1% - < 1%

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

### **4. PREMIERS SOINS**

#### **Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

**Par voie cutanée:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Hydrocarbures aromatiques** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Aucun à notre connaissance.

#### **Produit Dilué:**

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Par voie cutanée:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Hydrocarbures aromatiques** Rincer la bouche à l'eau.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Méthodes particulières d'intervention** Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

La décomposition du produit libère de l'oxygène, ce qui peut intensifier le feu.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'AMMONIAQUE, DES JAVELLISANTS OU D'AUTRES PRODUITS DE CHLORATION. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Alcools éthyloxyés	68439-46-3	-	-
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m <sup>3</sup> (TWA)
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	-	-
Acide sulfonique de benzène alkylique linéaire	68584-22-5	-	-

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Aucune ventilation particulière requise Ventilation adéquate du local

**Protection individuelle**

<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<b>Protection des mains:</b>	Gants résistants aux produits chimiques.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Produit Dilué:**

**Protection individuelle**

<b>Protection des yeux:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** Liquide

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point/intervalle de fusion** indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 8.56 lbs/gal 1.026 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** > 200 °F > 93.3 °C

**Point d'éclair de la dilution:** > 200 °F > 93.3 °C

**Phosphore élémental:** 0 % by wt.

**pH** 2.0

**pH de la solution diluée** 6.2 @ 1:64

**Corrosion des métaux** Non déterminé

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Turbidité Transparent, **primaire** Incolore

**Odeur: primaire** Inodore

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.026

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Viscosité:** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):** 0 % \*

**% COV par poids dse la dilution d'emploi** 0 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Reactivity:** Not Applicable

**Stabilité** Le produit est stable

**Possibilité de réactions dangereuses:** Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	excessive.
<b>Matières à éviter</b>	Oxygène. Bases. Agents réducteurs. Bases fortes. Ammoniaque. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux, Ingestion

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

**Contact avec les yeux:** Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmolements.

**Ingestion:** Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Symptômes peuvent inclure des douleurs d'estomac et des nausées.

**Inhalation:** Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

### Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg):	4600
(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):	>5000
aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):	>20
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):	49

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistance et dégradabilité:** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés:** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA Non réglementé (produits dilués):

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversy sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

**Déscription du connaissance DOT (voie terrestre )** CLEANING, WASHING, BUFFING, OR POLISHING COMPOUNDS LIQUID

**Déscription du voie maritime connaissance** CLEANING, WASHING, BUFFING, OR POLISHING COMPOUNDS LIQUID

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

### Réglementation des É.-U.

**Proposition 65 de la Californie:** Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

### RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Alcools éthoxylés	68439-46-3	-	-	-	-
C9-11 alcohols, ethoxylated (6EO)	68439-46-3	-	-	-	-
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	X	X	X	X
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	-	-	-	-

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ (kg)	Section 313
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	3% - < 5%		1000	

### Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	x
Différée	-
Feu	-
Réactivité	-
Décompression soudaine	-

### Réglementation Canadienne

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Numéro de révision: 3

Date de révision: 2015-11-16

Cause de la révision: Sans objet

Préparé par : NAPRAC

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*